

27 *La question qui fâche : le dogme de l'Infaillibilité pontificale*

La décision prise par Pie IX de mettre la question de l'Infaillibilité pontificale en discussion lors du concile de Vatican fut extrêmement controversée.

Elle provoqua des divisions bien avant l'ouverture du concile et pendant sa tenue, entraîna de longues, violentes et douloureuses confrontations.

Le 18 juillet 1870, le texte suivant est voté par 533 des 535 évêques présents.

Rappelons que 55 évêques avaient décidé de quitter le concile pour ne pas être présents lors de ce vote.

Le pontife romain, lorsqu'il parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine, en matière de foi ou de morale, doit être admise par toute l'Église, jouit par l'assistance divine à lui promise en la personne de saint Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue l'Église, lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale. Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables de par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église.

Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la présomption de contredire notre définition, qu'il soit anathème.

Il est frappant de constater que cet acte visant à consolider le pouvoir du pape intervient au moment-même où va s'effondrer son pouvoir temporel.

Cette question de l'Infaillibilité pontificale entraîna de graves divisions au sein de l'Église catholique mais également une fracture dans les relations entre l'Église catholique et les églises protestantes et orthodoxe.

À propos des clans qui se constituèrent autour de la question de l'Infaillibilité du pape, nous en avons un écho dans une lettre que M^{sr} Deschamps du Manoir écrit quelques années plus tard, à sa cousine. Un ami lui a prêté le roman de Mme Craven¹ *Le mot de l'énigme* qui se situe en partie à Naples. L'abbé l'a lu avec intérêt et l'a apprécié. Il note que les descriptions sont *frappantes de vérité* mais il ajoute : *J'aurais pu voir beaucoup M^{me} Craven à Rome pendant le Concile mais je m'en abstins à cause de la couleur de son salon, où trônait M^{gr} Dupanloup, de sorte que M^{me} Craven qui aurait voulu passer pour une mère de l'Église, fut stigmatisée par M^{gr} Mermillod du titre de commère.*

1. Dans l'histoire de l'Église catholique romaine, quatre dogmes furent proclamés. Le premier remonte au concile de Trente (1545-1553) : le dogme de la Transsubstantiation. Pie IX proclama le suivant en 1854 : l'Immaculée Conception, puis celui de l'Infaillibilité pontificale en 1870. Pie XII proclama celui de l'Assomption de la Vierge, en 1950.